

Un nouveau service d'autopartage expérimenté par le Parc !

Parc naturel régional du Vexin français

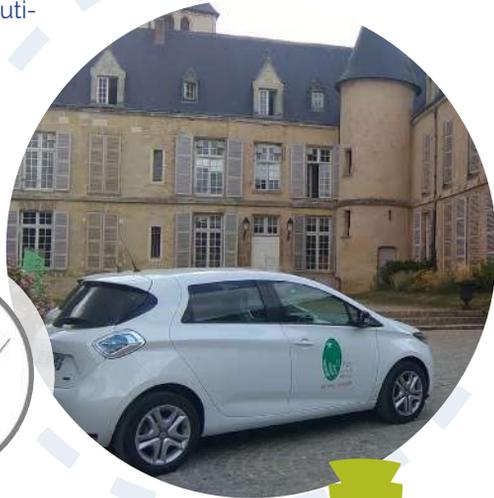
Dans le cadre de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET), le Parc naturel régional du Vexin français facilite le développement des mobilités durables (modes doux et actifs comme la marche ou le vélo, modes partagés comme le covoiturage ou l'autopartage) en complément des offres de transports collectifs (trains, bus, transport à la demande notamment).

QU'EST-CE QUE L'AUTOPARTAGE ?

Mise en commun d'un ou plusieurs véhicules au sein d'un groupe d'utilisateurs, ce service permet de se rendre sur le territoire du Vexin français (Val d'Oise : à l'ouest de la rivière Oise, et Yvelines : au nord de la Seine).

Le Parc a opté pour l'**autopartage en boucle** : l'utilisateur rapporte le véhicule là où il l'a pris.

Il a conclu un partenariat avec la société Crew Pop pour proposer de façon simple et pratique ce service qui permet à des partenaires professionnels du Parc ou des collectivités du territoire (Communautés de Communes, Communes) de venir en semaine sur le territoire. Le week-end, l'usage visé est celui des particuliers souhaitant venir visiter le Vexin.



Une autre vie s'invente ici



UNE ZOE À DISPOSITION

Une **Renault Zoé**, électrique donc, d'une autonomie d'environ 200 km, est stationnée au **parking de la gare de Cergy Saint Christophe** (RER A et ligne L du Transilien).

Cette voiture de couleur blanche, est aisément reconnaissable par ses logos « Parc naturel régional du Vexin français » et « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».



LES CONDITIONS D'UTILISATION

➔ Deux forfaits de réservation : **4h (30 €) et 8h (50 €)**
Assurance incluse, kilométrage illimité, annulation sans frais 24h avant le début.

➔ Scannez le QR code ci-contre ou rendez-vous sur <https://crewpop.net/register/vexinmobilité> pour vous inscrire, réservez, récupérez le véhicule au parking situé à Cergy Saint-Christophe.

➔ Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir «sous la main» les documents suivants, que vous pouvez simplement photographier avec un smartphone :

- Permis de conduite,
- Pièce d'identité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors facture de téléphone mobile).

➔ Ce service est basé sur le partage d'un véhicule électrique entre plusieurs utilisateurs. Il est donc important de prendre soin du véhicule et de vérifier l'état extérieur/intérieur de celui-ci avant et après utilisation.

